



COMMUNIQUE DE PRESSE

CARMAT optimise sa structure financière en rachetant à Matra-Défense (groupe Airbus), pour un euro symbolique, 2 millions d'actions qui seront affectées au remboursement de ses dettes financières

- **Rachat par CARMAT à Airbus de 2 millions d'actions pour 1 euro symbolique.**
- **Les actions ainsi rachetées seront affectées au remboursement des dettes financières de la Société, via leur utilisation dans le cadre de l'équitization en cours de l'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement, réduisant ainsi la dilution associée à cette équitization.**

Paris, le 23 décembre 2024 – 7h00 CET

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui le rachat à Matra-Défense (groupe Airbus) (« **Airbus** »), pour un euro symbolique, de 2 millions d'actions qui seront affectées au remboursement des dettes financières de la Société, via leur utilisation dans le cadre de l'équitization en cours de la première tranche de son emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Réduction de la participation d'Airbus dans le capital de CARMAT

Fondateur de la Société CARMAT en 2008, aux côtés du Pr Alain Carpentier, Airbus a depuis accompagné la Société, notamment sur le plan technique, tout au long de son processus de recherche-développement, puis d'industrialisation du cœur artificiel Aeson®.

CARMAT étant désormais bien engagée dans la commercialisation d'Aeson®, et Airbus n'ayant pas d'expertise dans le domaine des dispositifs médicaux, les deux sociétés sont convenues de la réduction de la participation d'Airbus dans le capital de CARMAT, dont Airbus était encore actionnaire à hauteur d'environ 6,1%¹.

Afin de contribuer au développement de CARMAT à l'occasion de cette opération, Airbus a proposé à la Société de lui céder, pour 1 euro symbolique, la grande majorité de ses actions (soit 2 millions sur un total de 2,67 millions d'actions), afin que celles-ci puissent être utilisées dans le cadre de l'opération d'équitization en cours de l'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement², et ainsi participer directement au désendettement de la Société.

¹ Sur la base du capital de CARMAT au 30 novembre 2024.

² Emprunt d'un montant principal total de 30 M€ divisé en trois tranches de 10 M€ chacune. La première tranche est remboursable (principal et intérêts) le 31 juillet 2026, la seconde le 4 août 2027 et la troisième le 27 octobre 2028.

Rachat par CARMAT pour 1 euro symbolique de 2 millions des actions détenues par Airbus

Airbus a cédé le 20 décembre 2024 à CARMAT, par voie de cession de bloc hors marché, la pleine propriété de 2 millions d'actions CARMAT, d'une valeur de 1,998 M€³, pour un euro symbolique.

Concomitamment à cette cession, Matra Défense a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Affectation des actions rachetées par CARMAT à l'équitization en cours de l'emprunt contracté auprès de la BEI, permettant ainsi le remboursement partiel de celui-ci

Pour rappel, afin de limiter le remboursement en numéraire dû au titre du prêt contracté par CARMAT auprès de la BEI, CARMAT et la BEI ont lancé le 13 juin 2024 une opération d'équitization de la première tranche de cet emprunt, permettant sa transformation progressive en actions CARMAT, via une fiducie-gestion⁴.

Dans ce cadre, le fiduciaire exerce régulièrement par compensation de créances des bons de souscription d'actions (les « Bons ») qui lui ont été émis gratuitement par CARMAT, puis cède progressivement sur le marché les actions nouvelles émises sur ces exercices. Le produit net des cessions est ensuite reversé à la BEI en remboursement de son prêt.

Le contrat de fiducie-gestion permettant cette équitization, ainsi que les termes des Bons, ont été modifiés le 20 décembre 2024 de manière à permettre à CARMAT, dans le cadre de la mise en œuvre de l'équitization, de remettre au fiduciaire, soit des actions nouvellement émises, soit des actions existantes.

En pratique, CARMAT entend dorénavant remettre prioritairement, lors de l'exercice des Bons, les actions existantes rachetées à Airbus, jusqu'à leur épuisement.

L'utilisation des actions rachetées à Airbus va donc permettre à CARMAT de rembourser partiellement son emprunt contracté auprès de la BEI dans le cadre de l'équitization en cours, tout en limitant significativement la dilution associée à cette opération.

Actionnariat de la Société

A la connaissance de CARMAT, l'actionnariat de la Société avant et après la cession des actions détenues par Airbus s'établit comme suit :

<i>(sur la base du capital au 30 novembre 2024)</i>	Avant Cession Airbus		Après Cession Airbus	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Lohas SARL (Pierre Bastid)	4 854 143	11,0%	4 854 143	11,0%
Les Bastidons (Pierre Bastid)	1 343 333	3,0%	1 343 333	3,0%
Sante Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti)	6 143 866	13,9%	6 143 866	13,9%
Matra Défense SAS (Groupe Airbus)	2 670 640	6,1%	670 640	1,5%
Corely Belgium SPRL (Famille Gaspard)	880 000	2,0%	880 000	2,0%
Therabel Invest	741 706	1,7%	741 706	1,7%
Prof, Alain Carpentier & Famille	491 583	1,1%	491 583	1,1%
Association Recherche Scientifique Fondation A, Carpentier	115 000	0,3%	115 000	0,3%
Stéphane Piat (directeur général)	553 402	1,3%	553 402	1,3%
Cornovum	458 715	1,0%	458 715	1,0%
Actions auto-détenues (contrat de liquidité)	20 731	0,0%	20 731	0,0%
Actions auto-détenues (actions rachetées à Airbus)	-	-	2 000 000	4,5%
Flottant	25 777 194	58,5%	25 777 194	58,5%
Total	44 050 313	100,0%	44 050 313	100,0%

³ Sur la base du cours de clôture de l'action CARMAT au 19 décembre 2024.

⁴ Pour toutes précisions concernant l'équitization, se reporter au [communiqué publié par la Société le 22 mars 2024](#), ainsi qu'à celui publié lors du démarrage effectif de cette équitization le 13 juin 2024 ([communiqué publié par la Société le 13 juin 2024](#)). Il est rappelé que la Société a, le 13 juin 2024, émis à titre gratuit, 6 millions de Bons de Souscription d'Actions (BSA) au profit de la Fiducie, qui sont exerçables exclusivement par compensation de créances.

Stéphane Piat, directeur général de CARMAT, déclare : « Cette réduction amicale de la participation d'Airbus, un des actionnaires fondateurs de CARMAT et un partenaire industriel étroitement lié à l'identité de notre société, marque une étape importante et tout à fait naturelle. C'est en effet grâce au savoir-faire technologique d'Airbus que le cœur artificiel Aeson® imaginé par le Professeur Alain Carpentier a pu voir le jour et devenir progressivement une thérapie qui sauve aujourd'hui la vie de patients souffrant d'insuffisance cardiaque avancée. C'est également grâce au soutien financier du groupe Airbus que nous avons pu traverser des périodes charnières de notre projet, et ainsi devenir une société industrielle et commerciale, désormais engagée sur une trajectoire de croissance. De fait, la réduction de la participation d'Airbus témoigne de notre capacité à « voler désormais de nos propres ailes » et poursuivre notre chemin avec le soutien de nos autres actionnaires de référence, en particulier LOHAS (Pierre Bastid) et Sante Holdings qui sont très impliqués dans le pilotage stratégique de CARMAT.

Je tiens à réitérer au groupe Airbus toute ma gratitude pour sa contribution inestimable à la fondation et au développement de CARMAT au cours des 20 dernières années ; et le remercier de nous permettre, via les modalités très favorables de la réduction de leur participation dans notre capital, de rembourser une partie de nos dettes financières, sans sortie de trésorerie et sans effet dilutif pour nos actionnaires existants. Tout ceci reflète pleinement notre longue relation fondée sur le soutien, le respect et la confiance. »

Marie-Pierre Merle-Beral, administratrice représentant le groupe Airbus au conseil d'administration de CARMAT, déclare : « Airbus est fier d'avoir pu contribuer, au travers de son savoir-faire et de son soutien financier, à l'aventure CARMAT depuis sa création, rendant ainsi possible l'émergence d'un leader mondial dans les technologies du cœur artificiel. Nous souhaitons plein succès à CARMAT et à son équipe dirigeante pour relever leurs défis à venir et mettre l'innovation au service des patients du monde entier. »

...

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social à Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/carmat).

...

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur Général

Pascale d'Arbonneau

Directrice Administrative et Financière
Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

Alize RP
Relations Presse

Caroline Carmagnol

Tél. : 06 64 18 99 59
carmat@alizerp.com

NewCap
Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémy Digel

Tél. : 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémorique : **ALCAR**

...

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.24-0374, tels que mis à jour par un amendement au document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 17 septembre 2024 sous le numéro D. 24-0374-A01 (ensemble le « Document d'Enregistrement Universel 2023 »), et disponible sur le site internet de CARMAT.

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que l'horizon de financement actuel de la Société est limité à début 2025 et que, compte tenu de son besoin de financement et des instruments dilutifs en circulation, les actionnaires de la Société sont susceptibles de subir à court terme une dilution importante de leur participation dans la Société. Celle-ci est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de la production et des ventes de CARMAT, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson® est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson® est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson® et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson®. Aux États-Unis, Aeson® est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).